

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

JCLV/SDEL/NR 23-6009

LA VILLE DE GUYANCOURT (30 195 habitants), membre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, est une ville universitaire qui accueille sur son territoire de nombreuses TPE et PME, ainsi que de grandes entreprises telles que le technocentre RENAULT, Bouygues Challenger, le siège de la caisse nationale du Crédit Agricole, le siège social France et Europe de McDonald's, etc.

Guyancourt s'attache à offrir un haut niveau de services publics pour tous, dans un cadre de vie privilégié (50% d'espaces verts et aquatiques).

Un nouveau quartier, « le quartier des savoirs », verra le jour avec l'arrivée de la nouvelle ligne 18 du Grand Paris. L'aménagement de ce nouveau quartier générera de nouveaux défis d'organisation et d'évolution des services.

RECRUTE

POUR SA DIRECTION DE L'EDUCATION

UN ANIMATEUR PERISCOLAIRE (H/F)

Cadre d'emplois des Adjoints d'animation

Sous la responsabilité du Directeur des accueils périscolaires et de loisirs, vous aurez pour **principales missions** :

- Accueillir les enfants d'âge maternel ou élémentaire,
- Participer à l'éducation des enfants,
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- Mettre en place des animations éducatives en lien avec le projet pédagogique.

Votre profil

- **Titulaire du BAFA complet minimum ou équivalent**
- Connaissance du développement de l'enfant
- Expérience en animation confirmée

Temps de travail de 1607h à 38h30 hebdomadaires annuelles + 25 CA + 20 RTT

Vos horaires :

En semaine scolaire : 33h10

- Lundi : de 11h25 à 14h25 et de 16h15 à 18h30
- Mardi : de 11h25 à 18h30
- Mercredi : de 7h45 à 18h30 (9h30 travaillées)
- Jeudi : de 11h25 à 13h25 et de 16h15 à 18h30
- Vendredi : de 11h25 à 18h30

En dehors de l'emploi du temps scolaire et vacances : 1 enveloppe annuelle de 52h

Les Vacances scolaires : de 7h45 à 18h30 (9h30 travaillées)

- 1 samedi par an lors de la fête de l'enfance

Poste à pourvoir par voie statutaire (mutation, détachement ou intégration directe) ou par voie contractuelle.

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire (prime mensuelle, prime semestrielle et prime annuelle)
- Avantages C.N.A.S. + Amicale du Personnel
- Participation employeur mutuelle et garantie maintien de salaire
- Forfait mobilités durables

Merci d'adresser LETTRE DE MOTIVATION et CV de préférence par mail à recrutement@ville-guyancourt.fr,
ou par courrier à Monsieur LE MAIRE, 14 rue Ambroise Croizat, BP 32 - 78041 GUYANCOURT Cedex

Le Maire,
Vice-Président
de Saint-Quentin en-Yvelines

François MORTON